

**LPROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 17 juin 2021, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	Mme Diane Laverdière # 2M.
Roger Picard #3 Absent	Mme Charlene Barbe, siège # 4
Mme Maryse Audet # 5	Mme Ghislaine Cossette # 6

M. Roger Picard #3 est absent

Mme Martine Lachaine, directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim est également présente.

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 18 h 35

2. 2021-06-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyée par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolue à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Soumission chemin des Riverains
4. Soumission O ¼ route de l'Hydro
5. Pensionnat autochtone
6. Avis de motion pour changement de la gestion contractuelle
7. Fin d'emploi directrice générale et Secrétaire-trésorière
8. Demande d'afficher les postes de directrice générale et Secrétaire-trésorière et d'adjointe administrative
9. Période de questions
10. Levée

Adoptée

3. 2021-06-102 SOUSSION CHEMIN DES RIVERAINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter la soumission de Pavage Harricana pour réparer les chemins des Riverains et des Hauts-Bois au montant de 24 877. 72 \$ taxes incluses.

Adoptée

4. 2021-06-103 SOUSSION O ¼ ROUTE DE L'HYDRO

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyée par madame la conseillère Charlene Barbe et résolue à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter la soumission de TEM entrepreneur général pour 8 voyages de O ¼ qui servira à réparer la Route de l'Hydro au montant de 1568.00 \$ taxes non comprises.

Adoptée

5. 2021-06-104 PENSIONNAT AUTOCHTONE

Appui aux communautés autochtones, tout particulièrement à celles établies en Abitibi-Témiscamingue, qui vivent présentement des moments pénibles en rapport avec les anciens pensionnats.

CONSIDÉRANT QU'un pensionnat autochtone a été en activité et a fait partie du paysage de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery de 1955 à 1973;

CONSIDÉRANT QUE la découverte de 215 corps d'enfants autochtones à l'arrière d'un ancien pensionnat à Kamloops a ravivé de douloureux souvenirs à ceux qui ont vécu au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery;

CONSIDÉRANT QUE de jeunes enfants autochtones ont été victimes d'injustices et d'abus dans les divers pensionnats établis dans notre pays pendant cette période, dont le pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de faire la lumière sur cette période sombre et qu'une enquête et des fouilles, si nécessaire, soient faites sur l'ancien site du pensionnat et des environs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal de Saint-Marc-de-Figuery donne un appui inconditionnel à toutes les démarches entreprises auprès des paliers gouvernementaux (fédéral et provincial) dans le but de faire la lumière sur ces anciens pensionnats où de jeunes autochtones y ont vécu des drames épouvantables. Nous souhaitons que toutes les actions mises de l'avant permettent de connaître toute la vérité sur cette histoire tragique considérée comme l'une des pires injustices de l'histoire du Canada et du Québec. Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyée par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolue à l'unanimité des membres du conseil de donner leur appui inconditionnel.

Adoptée

6. AVIS DE MOTION POUR CHANGEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Martin Thibeault donne avis de motion que la réglementation de la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery est l'objet d'une révision et sera adoptée lors d'une séance ordinaire ultérieure.

Adoptée

7. 2021-06-105 FIN D'EMPLOI DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2021, une rencontre a été tenue entre certains représentants de l'employeur et Mme Bélanger au sujet de l'éventualité de la fin de son emploi au poste de directrice générale de la municipalité;

ATTENDU QUE suite à ces discussions l'employeur et Mme Bélanger se sont entendus sur les modalités de fin d'emploi de cette semaine;

ATTENDU QUE les modalités ont été circonscrites dans un document écrit de fin d'emploi;

ATTENDU QUE les conseillers ont pu prendre connaissance du document intitulé << Transaction et quittance >> et qu'en conséquence, l'emploi de Mme Bélanger prendra fin le 19 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu :

- De mettre fin à l'emploi de Mme Bélanger en date du 19 juin 2021, aux conditions établies dans le document intitulé << Transaction et quittance >>;
- D'autoriser le maire à signer ledit document, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

8. 2021-06-106 DEMANDE D’AFFICHER LES POSTES DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Charlene Barbe et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter d'afficher les postes de directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que celui d'adjointe administrative.

Adoptée

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. 2021-06-107 LEVÉE

À 19 h 04, il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par madame la conseillère Charlene Barbe et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Daniel Rose, maire

Martine Lachaine, directrice générale
et Secrétaire-trésorière par intérim